REGLEMENT PARTICULIER CDJ ELITE N°1
DU COMITÉ DE PARIS 75
Saison 2026/2027

Ce règlement complète le règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBAD).

ARTICLE 0 : Glossaire

CDJ : Circuit Départemental Jeunes
LIFB : Ligue Île-de-France de Badminton
FFBaD : Fédération Française de Badminton
JA : Juge-Arbitre
GEO : Gestionnaire et Organisateur de Compétitions
CPPH : Classement par Points hebdomadaires
Poona : Base logicielle Fédérale
Badnet : Logiciel de Gestion des Compétitions

ARTICLE 1 : Objectif

1.1

L'objectif principal du CDJ est d'apporter une offre de pratique compétitive de proximité (territoire départemental) pour les jeunes licenciés des clubs parisiens affiliés à la FFBaD. Dans le but de les fidéliser et de leur permettre de progresser ou de découvrir la compétition au niveau départemental. La fréquence de ces étapes CDJ se doit d'être régulière (6 à 8 par saison) afin d'inciter le plus grand nombre de jeunes Parisiens à participer aux compétitions départementales.

ARTICLE 2 : Généralités

2.1.

Le CDJ N°1 est référencé sous le numéro **2603532**. Il se déroule les 21/22 novembre 2026 au gymnase La Plaine (13 rue du Général Guillaumat Paris 15), et est organisé conjointement par le Racing Club de France et le Comité de Badminton de Paris.

2.2.

Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence au plus tard à la date du tirage au sort et licencié au Comité de Paris.

2.3.

Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBAD (en particulier sur la gestion des forfaits et des cartons), des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 15 points.

2.4.

Le Juge-Arbitre de la compétition est **Arthur Souillac.** Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 2.3.

2.5.

La participation au CDJ N°1 requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau du gymnase.

2.6.

La nomination du Juge-Arbitre est faite par le Comité avec une consultation préalable du club hôte.

2.7.

Le ou la GEO de la Commission jeunes de la compétition sera **Violette Allary.**

ARTICLE 3 : Série et catégories d'âge

3.1.

La compétition est ouverte aux joueurs et aux joueuses des catégories d'âge : minibads, poussins, benjamins, minimes et cadets.

3.2.

Les séries autorisées sont :

Pour chaque catégorie, le comité doit toujours proposer la compétition dans une à trois séries appelées respectivement « Excellence », « Honneur + » et « Honneur -»

3.3

Si aucun CDJ Initiation n'est pris en charge par les clubs, le comité se réserve le droit de fusionner les deux "types" de CDJ.

ARTICLE 4 : Inscriptions et confection des tableaux

4.1.

La date du début des inscriptions sera le 27 octobre à 20h00. La date limite d'inscription est fixée au **15 novembre à 23h59**. A cette date, les CPPH sont mis à jour pour la répartition dans les séries. Les éventuelles listes d'attente sont constituées dans chaque série au format élite pour toutes les étapes des CDJ.

4.2.

Le tarif des frais d'engagement est fixé par le Comité à 13€. Tarif unique pour un ou deux tableaux.

Le nombre total maximum de joueurs sera de 250.

4.3.

Les inscriptions se feront **uniquement sur badnet via les responsables jeunes de chaque club ou de façon individuelle par les joueurs. Le paiement devra être réalisé au plus tard à la fin des inscriptions. Toute inscription non réglée dans les délais se verra placée en liste d'attente.**

4.4.

Toute modification d'inscription après la date limite doit être précisée par courriel pour être prise en compte à : jeunes@copep75.org

4.5.

Le tirage au sort est fixé au **16 novembre 2026.** Les CPPH des joueurs seront pris en compte à date du 6 novembre 2026 pour la désignation des têtes de série.

4.6.

Les convocations seront envoyées au plus tard 4 jours avant la première journée de compétition. Elles seront adressées par courriel via Badnet sur les adresses de contact renseignées dans les comptes clubs et joueurs. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée. Elles sont indiquées également sur Badnet et Ebad.

4.7.

Le Comité décline toute responsabilité concernant les inscriptions faites soit par le club soit par les joueurs, ainsi que les conséquences des erreurs susceptibles d'y apparaître.

4.8.

Tout joueur s'inscrivant au tournoi s'engage à ne pas s'inscrire par ailleurs à un autre tournoi se déroulant à la même date sous peine de prendre une suspension.

4.9.

En cas de difficultés lors de la phase d'inscription, la modification doit se faire par courriel pour être prise en compte et pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à l'adresse suivante : jeunes@copep75.org

ARTICLE 5 : Confection des tableaux

5.1.

Pour la première étape des CDJ Elite, les tableaux seront confectionnés uniquement au CPPH.

5.2.

Pour l'étape n°1, la confection des tableaux se fera **au CPPH uniquement.**

5.3.

Pour les catégories minibads, poussins et benjamins, des tableaux en inter genre pourront être créés si besoin afin que tous puissent jouer et de façon homogène.

5.4.

Pour les filles des catégories minimes et cadettes, la commission jeunes se réserve le droit de fusionner les catégories en fonction du CPPH, de la forme du moment en respect de l'équité sportive et d'avoir des tableaux plus homogènes. Si cette règle est appliquée, les responsables jeunes devront donner leur accord.

5.5.

En fonction de l'affluence sur les CDJ « Elite », le Comité se réserve le droit de surclasser les joueurs R6 et supérieur dans la catégorie d'âge supérieure (ex : un jeune étant en SH benj R6 sera donc surclassé en minime).

5.6.

Une wild card pourra être accordée aux jeunes des CDJ initiations pour intégrer les CDJ Elite avec accord du club.

5.7.

Les tableaux se joueront soit en phase de poule suivie d'une phase en élimination directe, soit en poule unique. Toutefois, la commission se réserve le droit de modifier le format de la compétition en fonction du nombre d'inscrits.

5.8.

Il est possible de se surclasser d'une catégorie d'âge maximum dans tous les tableaux sauf pour les catégories Poussins et Benjamins. Une demande du responsable jeunes du club devra être faite uniquement par mail auprès de la commission jeunes qui statuera favorablement ou non et répondra sous 72h maximum.

5.9.

Des tableaux de doubles seront également ouverts dans toutes les catégories d'âge. En cas de forte affluence, l'organisateur se réserve le droit de limiter les doubles à certaines catégories d'âge.

5.10.

La confection des tableaux de doubles se fera en fonction de la moyenne des CPPH de la paire. Le Comité se réserve le droit de fusionner certaines catégories en fonction des moyennes des CPPH pour limiter un trop grand écart de niveau de jeu afin que les jeunes prennent du plaisir à jouer en double. Les doubles se joueront uniquement sur les CDJ Elite dans la mesure où ils déroulent sur 2 jours.

ARTICLE 6 : Déroulement

6.1.

Tout joueur doit venir à la table de pointage ou de marque selon l'organisation dès son arrivée dans le gymnase En cas de retard, le joueur doit contacter l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de tous ses matchs durant la durée de la compétition.

6.2.

Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

6.3.

Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.

6.4.

Les matchs peuvent être lancés au plus tôt 1h avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

6.5.

Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui se chargera si possible de désigner un arbitre ou faisant office.

6.6.

Le temps de repos entre deux matches est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants inclus.

6.7.

Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus de certains terrains, il est nécessaire de se reporter aux consignes du Juge- Arbitre.

6.8.

Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels techniques ainsi que les membres du Comité d'organisation.

6.9.

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

6.10.

Toute personne voulant prendre des photos ou filmer quand il est sur la chaise de coach doit en faire la demande auprès du Juge-Arbitre.

6.11.

L'utilisation de substance et de tout moyen à augmenter artificiellement le rendement à la vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

ARTICLE 7 : Jour et Horaire

7.1.

L'étape du CDJ Elite se déroule sur **7** terrains du samedi de 8h00 à 21h00 maximum au dimanche de 8h00 à 19h00 maximum.

7.2.

L'étape du CDJ Elite doit se dérouler sur 2 jours pour les CDJ Elite.

7.3.

Chaque tableau commence et se termine le même jour.

7.4.

La catégorie cadet ne pourra pas débuter une compétition avant 13h30 le samedi (afin de respecter les horaires scolaires des lycéens).

ARTICLE 8 : Arbitrage

8.1.

Les matches s'effectuent principalement en auto-arbitrage. Les joueurs doivent donc savoir compter les points.

8.2.

Pour les petites catégories (Minibad, Poussins), il sera possible de nommer un « scoreur » pour compter les points.

8.3.

Le Comité peut nommer des arbitres stagiaires sur n'importe quelle étape à la condition que le Juge-Arbitre nommé soit de grade JALC minimum.

ARTICLE 9 : Forfaits

9.1.

Tout joueur s'inscrivant à un CDJ n°1 doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

9.2.

Un joueur défaillant ou forfait ne participe plus à la compétition. C'est donc son partenaire de double ou de mixte qui doit exprimer son choix.

9.3.

Après le tirage au sort, seuls les joueurs forfaits seront remplacés.

9.4.

Si le forfait intervient avant le tirage au sort, le club devra se rapprocher de la Commission jeunes pour les modalités de remboursement.

9.5.

Si le forfait intervient après le tirage au sort, le joueur doit envoyer sous 5 jours suivant la compétition un justificatif sur le site de la LIFB dans l'onglet forfait et doit également fournir le justificatif à la Commission Jeunes.

ARTICLE 10 : volant

10.1.

Dans la mesure où le Comité ne fournit pas les volants pour les finales, chaque club hôte est libre de proposer ses propres volants dans la mesure où ils sont homologués par la FFBAD (classement standard minimum).
Pour le CDJ n°1 le volant officiel sera le Babolat 4.

10.2.

Les volants type hybrides sont autorisés jusqu'au classement D7 avec l'accord de tous les joueurs ainsi que le volant Victor Carbosonic NCS pro par exemple.

ARTICLE 11 : Accompagnement et coaching

11.1.

Les joueurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un responsable majeur. Le responsable doit être présent impérativement durant toute la compétition, tant que ses joueurs sont en lice, ou prévoir un remplaçant dont il communiquera le nom au responsable de la table de marque s'il doit s'absenter.

11.2.

Le conseil entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âge. Le JA pourra à tout moment renvoyer un conseiller dans les gradins si celui ne respecte pas le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs (voir art 4 dudit règlement)

11.3.

Les appareils électroniques, à l'exception de ceux sur trépieds, ne sont pas autorisés sur les chaises des coachs.

ARTICLE 12 : Affichage

12.1.

Le comité 75 s'est engagé dans une démarche éco-responsable en favorisant par exemple le zéro papier. Les tableaux, les règlements sur les tenues vestimentaires et les publicités, les divers codes de conduite, les règlements sur les sanctions en cas de forfait et sur les sanctions en cas de carton seront sous forme de QR code. En revanche, le règlement particulier ainsi que l'échéancier seront affichés normalement.

12.2.

La saisie du score sera dans la mesure du possible via des tablettes directement à la table de marque.

ARTICLE 13 : Récompense du tournoi

13.1.

Le comité s'engage à fournir les récompenses en amont de la compétition au club hôte qui devra déléguer une personne pour venir les récupérer au siège du Comité ainsi que le kakémono du Comité.

13.2.

A chaque tournoi, le responsable du club hôte, ou son délégué, procèdera à la remise des récompenses aux vainqueurs et finalistes de chaque catégorie et de chaque division.

ARTICLE 14 : Modifications

14.1.

Le Comité 75 se réserve le droit de faire des annexes au présent règlement en cours de saison, s'il y a nécessité de le faire et après délibération au sein de son conseil d'administration, en particulier dans le cas de litiges non pris en charge par cette version.

ARTICLE 15 : Contacts

Responsable Délégation Vie sportive du Comité 75
Fabien Deshommes : fabien.deshommes@codep75.org
Co-Responsables commission "Jeunes"
Gabriel Devinat : jeunes@codep75.org
Violette Allary : jeunes@codep75.org

Toute participation implique l'adoption du présent règlement

Très bonne compétition à toutes et tous !!!

Le Comité d'organisation